



LETTRE D'INFO STRATÉGIE PAUVRETÉ

Mai – Juillet 2023

Lancement dans chaque département et métropole d'un diagnostic préalable aux futurs pactes territoriaux des solidarités

Les **pactes territoriaux des solidarités** constitueront le nouveau moyen de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales, pour la période 2024 et 2027 dans la suite des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi. Dans tous les départements et métropoles de la région, une démarche de diagnostic préalable à la signature de ces contrats a été lancée au mois de juin. Ce diagnostic préalable doit mettre en regard les besoins de la population et l'offre de services existante en deux étapes successives :

- ✓ **Dresser un état des lieux permettant de comparer les besoins du territoire avec l'offre de service** existante sur plusieurs domaines d'actions pour chacun des 4 axes du pacte des solidarités.
- ✓ Sur la base des résultats et travaux issus de cet état des lieux, un comité de suivi du diagnostic sera chargé à partir du second semestre 2023 de **définir des pistes d'actions prioritaires qui serviront de socle pour l'élaboration et la signature des pactes locaux des solidarités.**



Lancement du diagnostic départemental en Haute-Loire

Les acteurs des solidarités du territoire devront travailler ensemble en fonction de leur domaine d'intervention sur le pilotage et la gouvernance de ces diagnostics territoriaux, afin de garantir une action concertée et efficace. Le pilotage est assuré par le préfet, la commissaire à la lutte contre la pauvreté et le conseil départemental (et la métropole quand il y en a une dans le département).

Lancement du service public de la petite enfance et d'un appel à projets ouvert jusqu'au 31 août !

➤ **Service public de la petite enfance** : La Première ministre a conclu le 1er juin le Conseil national de la Refondation dédié à la petite enfance. L'occasion de lancer le service public de la petite enfance et d'annoncer que 200 000 places de crèche seront ouvertes d'ici à 2030 (100 000 places supplémentaires d'ici à 2027), afin de lever l'un des plus importants freins à l'emploi. 5 milliards d'euros supplémentaires pour la petite enfance sont prévus d'ici la fin du quinquennat, conformément à l'engagement du président de la République.

Dossier presse : <https://www.gouvernement.fr/dossier-de-presse/garantir-laccueil-du-jeune-enfant>





➤ **Appel à projets petite enfance** : Le ministre des solidarités a lancé un fonds d'innovation pour la petite enfance, doté de 10 millions d'euros (900k€ en Auvergne-Rhône-Alpes à parts égales État et CNAF). Il a pour objectif d'accompagner **des territoires « accélérateurs » du déploiement du service public de la petite enfance**, présenté par la Première ministre le 1er juin dernier. Il permettra de soutenir des projets innovants et inspirants, renouvelant le cadre d'intervention des modes d'accueil et des autorités qui les soutiennent, afin de construire avec les professionnels des territoires les solutions de demain pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles.

Un **nouvel appel à projets est donc ouvert jusqu'au 31 août** avec les objectifs suivants :

- ➔ **Approfondir la qualité d'accueil des enfants et la qualité de vie au travail des professionnels** : conception, rénovation des structures pour améliorer les conditions de travail des professionnels, pédagogies innovantes, émergence d'établissements d'accueil du jeune enfant spécialisés pour l'accueil et la formation des nouveaux professionnels stagiaires ;
- ➔ **Diversifier et développer les solutions d'accueil** : handicap, horaires étendus, décalés ou atypiques, itinérance, accueil hybride enfant-parent, accueil parents enfants « hors les murs » (parc, bibliothèque, médiathèque, etc.) ;
- ➔ **Mieux informer et accompagner les familles** : guichet unique d'inscription et d'attribution des places, démarches d'aller vers, lutte contre le non-recours ;
- ➔ **Renouveler les formes de soutien à l'accueil individuel** : maisons d'assistantes et d'assistants maternels (MAM), crèches familiales, analyse de la pratique, tiers lieux, intermédiation des démarches administratives... Les projets soutenus devront favoriser une démarche décloisonnée des interventions (accueil de la petite enfance, soutien à la parentalité, insertion professionnelle, professionnels de santé) et une démarche coordonnée des acteurs (CAF, conseil départemental, pôle emploi, associations, communes, entreprises). Une attention particulière sera portée à la répliquabilité des projets et leur possibilité d'essaimage sur tout le territoire.

➤ **A retrouver ici** : [Fonds d'innovation pour la petite enfance : appel à projets | Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées \(solidarites.gouv.fr\)](https://solidarites.gouv.fr)

6 lauréats régionaux de l'appel à projet "Territoires zéro non recours"

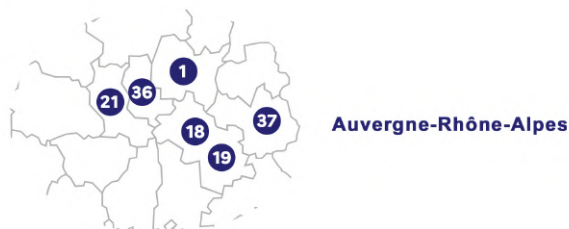
Plus de 30 % des Français ne font pas les démarches pour avoir accès aux droits auxquels ils peuvent prétendre.

6 collectivités lauréates en Auvergne-Rhône-Alpes pour l'appel à projets "zéro non recours aux droits" sur les 39 projets retenus au niveau national : Métropole de Lyon, Grand Chambéry, Mairie de La Ricamarie, Ville de Grenoble, Le Pont-de-Claix, Ville de Bourg-en-Bresse.

Prévue par la loi 3DS de février 2022, cette expérimentation, qui bénéficiera des financements du Pacte des solidarités, permettra de lancer des initiatives de lutte contre le non-recours aux droits sociaux en mobilisant une pluralité d'acteurs (collectivités, associations, caisses de sécurité sociale, bailleurs sociaux...), pour conduire des démarches ciblées d'information et d'accompagnement des personnes vers leurs justes droits : accès aux RSA, prime d'activité, mais aussi chèque énergie, APL ainsi que l'accès aux services publics.

D'une durée de trois ans, elle sera suivie par un comité d'évaluation dédié, présidé par Nicolas Duvoux, président du CNLE (Conseil national - Lutte contre la pauvreté). Ce comité a pour mission de contribuer à documenter le phénomène du non-recours et d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre pour y répondre.

Lauréats de l'appel à projet Territoires Zéro Non Recours (TZNR)



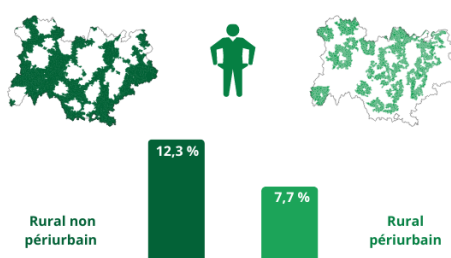
Ain	Rhône
1 Ville de Bourg-en-Bresse	36 Métropole de Lyon
Isère	Savoie
18 Commune du Pont de Claix	37 Communauté d'agglomération Grand Chambéry
19 Ville de Grenoble	
Loire	
21 Ville de la Ricamarie	

1 habitant sur 10 est pauvre en rural : étude régionale de l'INSEE

Dans le cadre de la stratégie pauvreté, la Préfecture de région conduit depuis 2020 des travaux pour investiguer la question de la pauvreté en milieu rural, avec Cap Rural et le laboratoire des études rurales de l'Université Lumière Lyon2. De nombreux projets ont été soutenus pour apporter des réponses aux difficultés rencontrées dans ces territoires (accès à l'alimentation, santé, précarité énergétique ou mobilité). **L'hétérogénéité des espaces ruraux et la diversité des situations vécues rendent ce phénomène complexe** (difficile à mesurer, notamment parce que les indicateurs monétaires ne suffisent pas, souvent invisibles et diffus dans les espaces).

C'est dans ce cadre que l'Insee vient de publier une étude sur la pauvreté en rural qui contribue à la connaissance statistique des situations de pauvreté en milieu rural. La pauvreté revêt souvent un caractère urbain. Pourtant, elle concerne également les espaces ruraux, même si en Auvergne-Rhône-Alpes, la proportion de ménages pauvres est plus importante en ville (une personne rurale sur dix est concernée en 2019, contre un urbain sur sept). Au sein des territoires ruraux, ceux qui résident dans des communes hors de l'influence des villes sont davantage confrontés à la pauvreté. **Un habitant dans le rural non périurbain sur huit est pauvre**, contre un sur treize dans le rural périurbain.

Les territoires ruraux hors de l'influence des villes davantage touchés par la pauvreté



- ➔ **261 300 personnes pauvres en rural** dans la région, avec 900€ de niveau de vie médian (ce qui ne comprend pas des dépenses parfois plus importantes en rural pour se chauffer ou se déplacer par exemple).
- ➔ **Les territoires isolés, loin des villes, davantage confrontés à la pauvreté que les zones péri-urbaines**
- ➔ Des personnes exposées à la pauvreté ressemblant à celles des territoires urbains : **23% de familles monoparentales, 18% des personnes seules, 14% de jeunes**
- ➔ Les **seniors** sont plus nombreux à être pauvres (mais parce qu'ils sont plus nombreux dans le rural)
- ➔ Les **femmes seules pauvres du rural** sont majoritairement des retraitées alors que les hommes seuls ont des profils plus diversifiés (activité non salariés, retraités, jeunes en emploi ou au chômage)

Point d'attention : la pauvreté monétaire ne traduit pas la pauvreté en conditions de vie, importante dans l'analyse de la précarité en rural (logement ancien dégradé voire insalubre, difficultés d'accès aux services, aux soins, à la culture, isolement et exclusion...)

➤ [Retrouvez l'étude complète sur le site de l'Insee : Un habitant sur dix est pauvre dans les territoires ruraux - Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes - 162](#)

Repérer, remobiliser et accompagner les jeunes en rupture : un appel à projets pour couvrir les zones non couvertes de la région (CEJ - JR)

La commissaire à la lutte contre la pauvreté, la DREETS et l'ARS ont réuni les 15 porteurs de projets du Contrat d'Engagement Jeunes pour les jeunes en rupture qui vise à repérer, remobiliser et accompagner de façon globale ces jeunes les plus en difficulté vers une insertion socio-professionnelle durable en leur permettant d'accéder au CEJ (contrat d'engagement jeunes).

Au mois de mai, 500 jeunes ont été repérés dans la région et 50 CEJ signés depuis le lancement des projets début 2023. Les jeunes concernés rencontrent des problématiques variées : addictions, maladies psychiques, difficultés de logement, niveau scolaire très faible, droits non ouverts, mobilité compliquée, problèmes de confiance en soi, problèmes avec leur entourage... La réunion a été l'occasion d'un **partage de pratique en matière de repérage et de remobilisation et d'un échange avec l'ARS dédié à la question de la prise de charge des problématiques de santé**.

Un nouvel appel à projets vient d'être lancé afin de sélectionner **de nouveaux porteurs de projets sur les territoires non couverts**. Sont attendus des projets qui proposent des actions complémentaires à l'offre déjà

existante, spécialement dédiées à ce public et une articulation solide entre le porteur et la ou les missions locales du territoire, depuis le repérage et la remobilisation des jeunes ciblés jusqu'à leur accès à l'emploi durable à l'issue de l'accompagnement en CEJ. Les candidats peuvent présenter, en priorité en consortium, des actions sur un ou plusieurs (ou la totalité des) volets suivants : accompagnement professionnel des jeunes, logement et mobilité.

Les projets peuvent être déposés jusqu'au 13 septembre 2023 à 20h.

➤ Lien vers l'appel à projets et la FAQ : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Lancement-d-un-nouvel-appel-a-projets-regional-Contrat-d-engagement-jeune>

Dons Solidaires : Lancement de l'antenne Auvergne-Rhône-Alpes !

L'association Dons Solidaires qui lutte contre la précarité matérielle et hygiénique en collectant des invendus neufs non-alimentaires pour les redistribuer aux plus démunis a lancé son antenne régionale le 13 juin, en présence de la Commissaire à la lutte contre la pauvreté, d'entreprises et associations locales.

Son action s'inscrit dans le cadre de la loi AGEC qui a introduit l'interdiction de la destruction des invendus et reconnaît le don légalement comme l'un des mécanismes de l'économie circulaire.

Cette nouvelle implantation permettra à l'association d'être au plus proche des acteurs du secteur pour encourager les entreprises locales au don de produits, élargir le réseau d'associations partenaires, y compris dans les territoires plus ruraux, favoriser le don en circuit court.



Expérimentation restauration durable et solidaire à Lyon

Le restaurant inter-administratif de Lyon et la Préfecture ont lancé au mois de juin une expérimentation inédite : l'ouverture d'un restaurant collectif à des personnes en précarité alimentaire au tarif de 2€. Déclinaison opérationnelle du programme « Mieux manger pour tous », cette expérimentation permettra de tester la faisabilité d'un modèle innovant de « restauration collective solidaire et durable » sur un des plus gros restaurant administratif de France (1000 personnes par jour). Si cette expérimentation fonctionne, l'objectif serait de l'essaimer dans d'autres restaurants collectifs / d'entreprises (publics ou privés).

➤ Quelques retours des premiers convives lors d'une séance de test animée par le Lab Archipel - Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes :

« Je me suis sentie importante, manger avec des fonctionnaires, ça faisait longtemps que je n'ai pas ressenti ça »

« C'était ma première fois au restaurant »

« J'ai apprécié le choix, la diversité, c'était délicieux »

« Ça me permet de goûter des choses nouvelles »



➤ Si vous souhaitez devenir partenaire de l'expérimentation et orienter des publics en précarité : yohan.thavel@dreets.gouv.fr

Journée dédiée à la petite enfance en Haute-Loire

A l'occasion de la journée mondiale de la parentalité, la Commissaire à la lutte contre la pauvreté s'est rendue le 1er juin en Haute-Loire pour une journée thématique « Prévenir la reproduction des inégalités dès la petite enfance » autour de 3 projets. Un sujet crucial pour les politiques publiques car on sait que c'est dès la petite enfance que se forment les inégalités liées au milieu social et familial d'origine, avec des répercussions sur toute la suite du parcours des jeunes.

Retrouvez la vidéo de cette journée petite enfance du 1^{er} juin en Haute-Loire : <https://youtu.be/o2CY-StvaT8>

➤ Micro-crèche la Passerelle portée par la Mission locale du Puy-en-Velay

Plus de 160 000 personnes ne reprennent pas le travail faute de solution de garde, ce qui en fait le 2^{ème} frein identifié à la reprise d'une activité ou d'une formation. Cette situation est encore plus problématique pour les familles monoparentales, notamment celles qui travaillent en horaires décalés ou qui ont seulement besoin de quelques heures pour se rendre à un entretien ou une formation.

La micro-crèche La Passerelle a créé 6 places destinées aux enfants de 3 mois à 3 ans dont les parents sont en démarche d'insertion sociale et professionnelle avec pour objectif de faciliter l'intégration des familles fragilisées et sans situation professionnelle en proposant un mode de garde ponctuel et en développant le pouvoir d'agir des parents, notamment des femmes.

84 familles bénéficiaires, 46 départs dont 30 vers l'emploi ou la formation.



➤ Communication gestuelle associée à la parole à la crèche et relais petite enfance St-Maurice-de-Lignon

A 4 ans, un enfant issu d'une famille défavorisée a entendu 30 millions de mots de moins qu'un enfant de famille aisée. Il maîtrise aussi 2 fois moins de mots en moyenne qu'un enfant de milieu favorisé, ce qui ralentira son apprentissage ultérieur de la lecture. Avant même l'entrée en maternelle, une forte proportion d'enfants est déjà touchée par des difficultés que l'école peine souvent à résorber au cours des dix années suivantes.

Ce projet de formation des professionnels de crèches et des assistantes maternelles permet à l'enfant qui n'a pas encore le langage de pouvoir se faire comprendre malgré sa culture, ses origines ou son statut par des gestes simples du quotidien. Les professionnels constatent déjà des échanges facilités.

130 enfants concernés et 58 professionnels formés.



➤ Éducation non genrée à l'école La Fontaine de Vals-près-le-Puy



C'est dans la petite enfance que les enfants apprennent quel est le répertoire qu'il leur faut utiliser pour être reconnu comme garçon ou comme fille. Par l'éducation sont transmises les normes qui prescrivent certains comportements, certaines attitudes et en prohibent d'autres. Ainsi les garçons sont encouragés à développer leurs capacités motrices et d'action quand les filles sont davantage sollicitées pour le langage et l'attention à autrui. Cette socialisation initiale est à l'origine d'un développement de compétences, de savoir-être et de savoir-faire non seulement différenciés mais aussi hiérarchisés, selon le groupe de sexe auquel est affilié l'enfant.

En collaboration avec le Centre d'information sur les droits des femmes, une démarche collective a été engagée en partenariat avec l'école La fontaine Vals-près-le-Puy et le service petite Enfance de l'agglomération du Puy-en-Velay. Les professionnels concernés se sont considérablement emparés du projet en plaçant la question du genre au centre de leurs réflexions, ce qui a engendré des expérimentations spontanées notamment sur l'organisation des temps de récréation ou encore sur l'aménagement de la cour extérieure.

190 enfants concernés et 115 professionnels formés.

Cette journée a aussi été l'occasion de lancer à la Préfecture la **préparation du Pacte des Solidarités avec le Conseil départemental de la Haute-Loire et les différents partenaires institutionnels.**

Instruction en cours des AAP « Pacte des solidarités » et « Mieux manger pour tous »

➤ AAP "Pour des alliances locales de solidarités : coopérer, mutualiser, structurer et innover !"

Cet appel à projets est clos. Près de 300 projets déposés pour une demande de près de 13 millions d'euros. L'instruction associant les services départementaux et régionaux compétents sur les différentes thématiques (emploi, hébergement logement, alimentation, culture, jeunesse...) est en cours. Les lauréats seront annoncés en septembre. Cet appel à projets visait les 4 thématiques du Pacte des solidarités :

1. L'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté : 30% des demandes de subvention
2. La sortie de la pauvreté par l'activité et l'emploi et notamment les actions de remobilisation, de lever des freins (mobilité, garde d'enfant...) ou les actions de prévention et de repérage de l'illettrisme et de l'illectronisme : 30% également des demandes de subvention
3. L'accès aux droits et l'aller-vers : 28% des demandes
4. La transition solidaire : 12% des demandes.

Des projets étaient notamment attendus sur les actions en faveur des familles monoparentales : les porteurs ont été au rendez-vous puisque 124 projets ciblent les familles monoparentales et 13 dossiers pour 500 000€ de demandes sont exclusivement tournés sur ce public.

➤ AAP "Mieux manger pour tous"

L'appel à projet régional s'est clôturé le 30 juin dernier. 158 candidats ont déposé des projets pour une demande de 27M€ sur 3 ans. Les lauréats seront annoncés fin septembre. Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la transformation de l'aide alimentaire et de la lutte contre la précarité alimentaire pour laquelle le gouvernement mobilise en 2023 de nouveaux moyens à hauteur de 60 M€ au niveau national pour mettre en place un fonds d'amorçage pluriannuel pour les nouvelles solidarités alimentaires. L'AAP vise à développer des alliances locales de solidarité alimentaire « producteurs associations collectivité », de soutenir des expérimentations portant la transformation de l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire, de soutenir des actions de solidarité des projets alimentaires territoriaux et couvrir des zones blanches.

Déplacement dans la Loire

La Commissaire à la lutte contre la pauvreté est venue à la rencontre des services de l'Etat, du Conseil Départemental et de la métropole, et des associations le 29 juin autour de 3 temps d'échanges :

➤ **Le village des solutions de l'AFPA** : un tiers-lieu dédié à l'insertion professionnelle et sociale dans le quartier du Soleil. L'objectif du projet est de développer et de coordonner un réseau d'acteurs intervenant pour l'insertion sociale, professionnelle, la santé, la mobilité, la culture, l'accès aux droits... des publics éloignés de l'emploi. Ce Village des solutions est une véritable ouverture sur la ville et sur les habitants du quartier.



➤ Avec Saint-Étienne Métropole, visite de l'épicerie sociale « Le Cabas » portée par l'Espace Boris Vian qui ouvrira ses portes dans le quartier Saint-Roch. Il s'agira aussi d'un espace d'écoute et d'échanges, aidant les personnes à retrouver l'estime d'elles-mêmes et l'envie de se tourner vers le monde extérieur. Les repas seront à prix libre. Le projet s'attachera à promouvoir une alimentation saine et respectueuse de l'environnement en privilégiant les productions locales, les circuits courts, l'agriculture biologique, la diminution des protéines animales, la collecte d'invendus bio et l'achat en vrac.

➤ Réunion de travail avec le Département de la Loire dans le cadre de la préparation du Pacte des solidarités : échanges autour de la rénovation du travail social, l'accès aux droits, l'insertion des plus fragiles, la petite enfance...



Vous pouvez être ajouté à la liste de diffusion de cette lettre d'information en faisant la demande auprès de commissariatpauvreteara@gmail.com